

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet Système modulaire de contrôle et de	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-13S082/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-13S082	Date 2013-01-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-242-6131	
File No. - N° de dossier VIC-2-35246 (242)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-04	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Szczesniak, Michal	Buyer Id - Id de l'acheteur vic242
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8312 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

l'acheteur

W0103-13S082/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-13S082

Solicitation No. - N° de l'invitation

001

File No. - N° du dossier

VIC-2-35246

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION 001

Cette modification vise à :

- 1) Répondre aux questions reçues de l'industrie;
- 2) Revoir l'Annexe « A » (Exigence).

Question 001 :

À l'Annexe « A » (Exigence), le critère obligatoire 3.3.1 (A) comprend l'énoncé que le système modulaire de contrôle et de gestion de clés électroniques doit comprendre : « Une armoire principale éclairée pouvant contenir un minimum de cent quarante-quatre (144) clés comportant un clavier mécanique pour usage fréquent non semi-conducteur et un écran pour l'affichage de messages et d'avertissements à l'intention des utilisateurs ».

Est-ce qu'une armoire principale éclairée avec une capacité de 140 clés comportant un clavier mécanique pour usage fréquent non semi-conducteur et un écran pour l'affichage de messages et d'avertissements à l'intention des utilisateurs répondrait aux exigences de la présente déclaration?

Réponse à la question 001 :

La capacité minimale requise est de 144 clés et non pas de 140 clés. Par conséquent, les exigences de la présente déclaration ne seraient pas satisfaites.

Question 002 :

À l'Annexe « A » (Exigence), le critère obligatoire 3.3.1 (A) comprend l'énoncé que le système modulaire de contrôle et de gestion de clés électroniques doit comprendre : "Une armoire principale éclairée pouvant contenir un minimum de cent quarante-quatre (144) clés comportant un clavier mécanique pour usage fréquent non semi-conducteur et un écran pour l'affichage de messages et d'avertissements à l'intention des utilisateurs".

Est-ce qu'une armoire principale éclairée avec une capacité de 150 clés comportant un clavier mécanique pour usage fréquent non semi-conducteur et un écran pour l'affichage de messages et d'avertissements à l'intention des utilisateurs répondrait aux exigences de la présente déclaration?

Réponse à la question 002 :

Oui, car la capacité minimale requise est de 144 clés.

l'acheteur

W0103-13S082/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-13S082

Solicitation No. - N° de l'invitation

001

File No. - N° du dossier

VIC-2-35246

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 003:

À l'Article 2.1 (Objectif) de l'Annexe « A » (Exigence), on peut lire « L'installation et la désinstallation du système seront confiées à une tierce partie.» Qui est la tierce partie?

Réponse à la question 003 :

L'exigence porte sur la fourniture d'un système modulaire de contrôle et de gestion de clés électroniques. L'installation et la mise en fonction du système ne font pas partie de cette exigence. L'installation et la désinstallation du système seront effectuées par une tierce partie en vertu d'accords de services existants en électricité.

Question 004 :

Est-ce que l'utilisateur final utilise déjà un système de clés électroniques?

Réponse à la question 004 :

Oui, mais le système actuel sera complètement remplacé. Par conséquent, le système fourni doit être intégral (unité matérielle et logicielle), une fois installé. Toutefois, il doit avoir une capacité d'expansion future et d'intégration avec des unités supplémentaires si l'option de se procurer du matériel optionnel est exercée.

Question 005 :

À l'Annexe « A » (Exigence), le critère obligatoire 3.3.1 (A) comprend l'énoncé que l'armoire est modulaire et d'une conception telle que d'autres armoires, logements pour clés, logements pour cartes et casiers peuvent y être ajoutés. Je suppose que le logiciel du système de gestion des clés doit aussi permettre de futurs ajouts d'armoires, d'emplacements de clés, d'emplacements de cartes et de casiers supplémentaires au système.

Réponse à la question 005 :

Votre hypothèse est correcte. Le critère obligatoire 3.3.3 de l'annexe « A » (Exigence) a été révisée afin de clarifier cette exigence.

l'acheteur

W0103-13S082/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-13S082

Solicitation No. - N° de l'invitation

001

File No. - N° du dossier

VIC-2-35246

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de

vic242

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Révision 001 :

À l'Annexe « A » (Exigence),

Enlever :

« 3.3.3 Le logiciel de gestion des clés du système répond aux exigences suivantes :

- A) Installation sur un ordinateur situé à distance non relié à un réseau (l'ordinateur sera fourni par l'utilisateur final);
- B) Compatibilité prête à l'emploi avec le système d'exploitation Windows XP de Microsoft;
- C) Base de données centrale dans laquelle sont consignées chaque utilisation d'une clé et la personne à laquelle la clé a été assignée, avec capacité de créer au moins deux mille (2 000) profils d'utilisateurs comportant des numéros d'identification personnels (NIP) et 5 niveaux de droits d'accès (d'utilisateur à administrateur);
- D) Alarmes et avertissements envoyés à l'ordinateur à distance dans les situations suivantes :
 - 1) clés enlevées de leur support;
 - 2) saisie consécutive, à trois reprises, d'un code d'utilisateur ou d'un NIP erroné;
 - 3) porte de l'armoire laissée ouverte;
 - 4) clé manquante ou non rendue à temps;
 - 5) panne d'électricité;
 - 6) passage de l'alimentation électrique à la batterie d'urgence et vice-versa;
 - 7) utilisation de la force pour ouvrir l'armoire, obtenir l'accès ou enlever des clés;
- E) Réservation de clés par les utilisateurs;
- F) Contrôle par l'administrateur du système de réservation de clés et de la date et de l'heure à laquelle une clé doit être rendue;
- G) Production sur demande de rapports comportant la liste des clés, des utilisateurs, des clés en circulation et des clés non rendues à temps aux utilisateurs désignés du système;
- H) Affichage des données sur l'ordinateur situé à distance. »;

Insérer :

« 3.3.3 Le logiciel de gestion des clés du système répond aux exigences suivantes :

W0103-13S082/A

001

vic242

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0103-13S082

VIC-2-35246

- A) Installation sur un ordinateur situé à distance non relié à un réseau (l'ordinateur sera fourni par l'utilisateur final);
- B) Compatibilité prête à l'emploi avec le système d'exploitation Windows XP de Microsoft;
- C) Base de données centrale dans laquelle sont consignées chaque utilisation d'une clé et la personne à laquelle la clé a été assignée, avec capacité de créer au moins deux mille (2 000) profils d'utilisateurs comportant des numéros d'identification personnels (NIP) et 5 niveaux de droits d'accès (d'utilisateur à administrateur);
- D) Alarmes et avertissements envoyés à l'ordinateur à distance dans les situations suivantes :
 - 1) clés enlevées de leur support;
 - 2) saisie consécutive, à trois reprises, d'un code d'utilisateur ou d'un NIP erroné;
 - 3) porte de l'armoire laissée ouverte;
 - 4) clé manquante ou non rendue à temps;
 - 5) panne d'électricité;
 - 6) passage de l'alimentation électrique à la batterie d'urgence et vice-versa;
 - 7) utilisation de la force pour ouvrir l'armoire, obtenir l'accès ou enlever des clés;
- E) Réservation de clés par les utilisateurs;
- F) Contrôle par l'administrateur du système de réservation de clés et de la date et de l'heure à laquelle une clé doit être rendue;
- G) Production sur demande de rapports comportant la liste des clés, des utilisateurs, des clés en circulation et des clés non rendues à temps aux utilisateurs désignés du système;
- H) Affichage des données sur l'ordinateur distant;
- I) Possibilité de futurs ajouts d'armoires, d'emplacements de clés, d'emplacements de cartes et de casiers supplémentaires au système. ».

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.